

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **12 avril 2017 au 13 mai 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de MENEAC concernant le projet présenté par LA SCEA DU CHATAIGNIER (représentée par Madame DINEL Josiane et Monsieur DINEL Frédéric, gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit "Bel Air" 56490 MENEAC, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après extension, un effectif de 40000 places de poules pondeuses, à l'adresse suivante : "Bel Air" 56490 MENEAC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de MENEAC aux jours et horaires suivants:

- *les lundis, mardis, jeudis, vendredis de : 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*
- *les mercredis et samedis de : 09h00 à 12h00*

La mairie de Ménéac sera fermée les lundis 17 avril 2017, 1er mai et 08 mai 2017

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 13 mai 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de MENEAC
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 1allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr